

24. LA REAFFECTATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX (2001)

*De 2000 à 2004, j'ai donné en tant que responsable de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) huit contributions à la revue **Les cahiers de l'Urbanisme** éditée par l'Administration de l'Aménagement du Territoire. L'analyse ci-dessous, parue en septembre 2001 (n°35-36, p. 48-59), était le fruit collectif des premières expériences de la cellule immobilière de l'IPW, mais les réflexions émises en conclusion de ces expériences maintenant lointaines me semblent rester pertinentes sur ce thème toujours d'actualité.*

Parmi les septante-cinq biens confiés par le Gouvernement régional à l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) pour qu'il vienne en aide à leurs propriétaires, figurent pas moins de dix églises. Par ailleurs, c'est la problématique du devenir du patrimoine religieux qui préoccupait le plus les nouveaux échevins du patrimoine réunis par l'IPW à la Paix-Dieu pour une formation à leurs nouvelles responsabilités en la matière. C'est pourquoi l'Institut a voulu collaborer à la réflexion en cours sur ce thème en rappelant une série de réalisations en Wallonie, en évoquant rapidement des projets à l'étude pour certains édifices, en exposant à titre d'exemple la longue procédure de désacralisation de Ste Marie-Madeleine à Tournai et enfin en évoquant pour commencer ce dossier la façon dont le même problème se pose au Québec.

EXPERIENCES QUEBECOISES

En mai 2001, le Ministre chargé du Patrimoine Michel Daerden, la Directrice générale de la DGATLP Danièle Sarlet et les dirigeants de l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) étaient en mission au Québec en vue de s'informer directement sur les techniques de valorisation culturelle et touristique du patrimoine, dans lesquelles les Québécois font preuve, depuis plusieurs années, de beaucoup d'audace et d'ingéniosité. La présence de nombreux journalistes de la presse francophone (trois quotidiens, l'hebdomadaire *Le Vif* et trois télévisions avaient répondu à l'invitation) prouvait, si besoin est, l'heureux intérêt toujours manifesté par les médias pour la politique du patrimoine.

Avec la visite de la Pointe-à-Callières à Montréal et la présentation du scénographe québécois Yves Durand, choisi pour préparer l'ouverture au public de l'archéoforum de Liège, il fut certes beaucoup question de la valorisation ô combien délicate des vestiges archéologiques. Mais la problématique du devenir du patrimoine religieux devait s'imposer d'elle-même au cours de ces deux journées.

La délégation wallonne assista en effet au spectacle audiovisuel « Feux sacrés », un son et lumière projeté depuis plusieurs années dans l'enceinte de la basilique-cathédrale Notre-Dame-de-Québec, qui fut en 1647 la première église paroissiale en Amérique du Nord. Ravagée à plusieurs reprises, elle sut toujours renaître de ses cendres et aujourd'hui, mettant à contribution les techniques les plus avancées, « Feux sacrés » met en valeur la richesse architecturale de l'édifice et permet de comprendre celle-ci ainsi que son histoire au moyen de multiples sources de projection, d'hologrammes, d'écrans superposés et d'images de synthèse. Une fois le spectacle de 45 minutes achevé, tous les éléments technologiques disparaissent et le visiteur, tout comme le pratiquant bien sûr, retrouve un décor architectural intact. Plusieurs dizaines de milliers de visiteurs paient chaque année les quelque 150 FB d'entrée pour assister au son et lumière, diffusé plusieurs fois par jour, et alimentent ainsi, outre les caisses de la société touristique exploitant le spectacle, celles de l'archevêché chargé de l'entretien de l'édifice - largement autofinancé par ce biais.

Bien sûr, ce qui vaut pour le principal édifice religieux de Québec (et qui pourrait, ou aurait pu, se concevoir pour certaines églises de Wallonie) est et doit rester exceptionnel. D'autres pistes que l'exploitation touristique moderne doivent évidemment être recherchées lorsqu'il est question du devenir du patrimoine religieux plus commun. Des deux côtés de l'Atlantique, les autorités sont confrontées au problème de la réaffectation d'édifices progressivement désertés par les fidèles mais auxquels la population locale reste néanmoins sentimentalement attachée.

A Montréal, l'archevêché jonglait depuis des mois, en mai 2001, avec la possibilité de mettre en vente une partie de son parc immobilier constitué de près de trois cents églises. Le cardinal Turcotte attendait pour juin un inventaire complet de ses églises ainsi que leurs taux d'occupation. Or plusieurs édifices ont déjà été rachetés ces dernières années à Montréal par des promoteurs immobiliers qui les ont transformés en logements par appartements (en « condos »), le plus souvent au grand dam de la population locale qui, semble-t-il, souhaiterait que l'on trouve une autre vocation aux immeubles religieux désaffectés.

Afin de conserver une affectation publique à ces bâtiments qui ont toujours été publics, le maire de Montréal, Pierre Bourque, a proposé à la mi-mai d'acquérir une dizaine de ces édifices religieux désaffectés et de les transformer en mairies d'arrondissement pour la nouvelle Ville de Montréal, fruit d'une récente loi de fusion de municipalités dans un plus grand ensemble. Le maire estimait en effet que vu leur localisation au cœur des quartiers montréalais et vu leur architecture particulière, ces édifices se prêteraient bien pour accueillir les futurs « conseils d'arrondissement ». Un accord est rapidement intervenu autour de l'achat de quatre édifices pour commencer, et par la même occasion le maire a pu annoncer qu'il s'opposerait à la transformation en appartements de l'église St-Augustine, compte tenu de l'opposition des citoyens du quartier concerné.

LE PROBLEME EN WALLONIE

Le problème de la réaffectation du patrimoine religieux, particulièrement du culte catholique, se pose avec autant d'acuité, sinon plus, en Wallonie compte tenu des effets actuels de la déchristianisation, de l'importance du parc immobilier culturel, de son état et des coûts de son entretien à charge de l'ensemble de la collectivité en raison de l'article 92 du décret impérial de 1809 fixant l'organisation et le fonctionnement des fabriques d'église. Indépendamment de considérations religieuses ou philosophiques, une réflexion globale à l'échelle de chaque commune paraît aujourd'hui s'imposer sur cette question afin d'aider les autorités à faire des choix raisonnés et éclairés en terme de maintien de l'affectation d'origine, de pistes réalistes de réaffectation (définitives ou réversibles, partielles ou totales), ou encore de démolition – solution qui ne devrait intervenir qu'après une analyse d'ensemble historique, architecturale et sanitaire.

Car si toutes les églises ont été reprises, jadis, dans *l'Inventaire du patrimoine monumental*, toutes ne sont pas protégées pour autant (et ne le méritent évidemment pas de la même manière). C'est ainsi que sur onze édifices recensés dans *l'Inventaire* en 1984 sur le territoire de l'ancienne commune de Verviers, dont quatre églises classées et deux constructions contemporaines, deux ont déjà été démolis depuis (St-Joseph pour une extension du palais de Justice et l'église des Pères Jésuites à proximité du Collège) et un troisième va l'être (St-Hubert en Gérardchamps), soit la moitié des six édifices anciens non classés.

Le problème interpelle en tous cas les autorités politiques : à Charleroi, le bureau d'architecture Paul Petit vient d'achever à la demande de la commune l'audit technique des cinquante et une églises catholiques situées sur le territoire de l'entité, afin d'aider à l'établissement de choix judicieux pour le devenir de ces bâtiments. Et lorsqu'à la Paix-Dieu, à l'issue de deux journées de formation à l'attention des nouveaux responsables communaux de la politique du patrimoine, l'IPW a annoncé son intention d'organiser une session de réflexion et d'aide à la décision sur ce thème, cette suggestion a été accueillie avec beaucoup d'intérêt par les participants.

EXPOSITIONS ET CONCERTS

La réaffectation d'édifices désacralisés en salles d'exposition ou de concerts n'est pas neuve et, est, au contraire, la plus fréquente semble-t-il car la plus aisée. C'est depuis longtemps la réaffectation qui a été donnée à la chapelle St Georges à Mons, sur la Grand Place, classée depuis 1955.

Élevée en 1602, la chapelle Saint-Georges avait fait office de chapelle scabinale jusqu'à la Révolution. Elle ne fut plus consacrée au culte ensuite. Elle offrait l'intérêt, dans la perspective de sa réaffectation, de constituer un vaste espace intérieur formé de deux salles contiguës. La belle allure de la façade et les dimensions de l'espace intérieur ont permis de réaffecter efficacement la chapelle en une salle polyvalente principalement consacrée aux expositions, à peu de frais semble-t-il puisque les services techniques de la Ville de Mons ont procédé à un aménagement minimaliste du lieu : chauffage, éclairage et cimaises ont suffi à rencontrer les besoins du nouveau programme.

La chapelle de l'ancien séminaire épiscopal de Tournai a connu un sort similaire. Situés dans le centre historique de la ville de Tournai, les bâtiments du séminaire épiscopal de Tournai ont été édifiés en 1688. La chapelle du séminaire a, elle, été bâtie en 1737 et est composée d'une nef unique s'achevant par une abside semi-circulaire. En 1821, la chapelle est aménagée par l'architecte Bruno Renard afin de permettre aux pensionnaires de l'Hospice qu'abrite alors l'ancien séminaire d'assister aux offices : l'organisation du plan se renverse et le chevet est divisé sur sa hauteur par trois tribunes donnant accès aux trois étages des bâtiments de l'Hospice.

L'ancien séminaire sera plus tard repris par le CPAS de la Ville de Tournai qui décide de le réaffecter en résidences pour personnes du troisième âge. La chapelle, quant à elle, fait l'objet dans les années '80 d'une vaste campagne de restauration en vue de la réaffecter en salle de concerts et d'événements divers : l'organisation générale du plan est maintenue, les tribunes sont conservées, les stucs restaurés et enduits, un sas d'entrée est intégré grâce à la mise en place d'une menuiserie légère respectant les gabarits de l'entrée existante. Dans ce cas précis, la multiplicité des activités que la chapelle peut abriter lui a donné une nouvelle raison d'exister, et sa nouvelle affectation a en outre permis de maintenir l'ampleur du volume qui lui confère toute son élégance et sa beauté.

A Tournai toujours, l'IPW, en accord avec les autorités communales, se préoccupe notamment du sort de l'église Sainte-Marguerite. De l'édifice élevé pendant le 13^{ème} siècle, il ne reste que le clocher dont la haute flèche a été remplacée par la couverture actuelle, contemporaine de la nef et du chœur bâtis vers 1760.

Seuls le porche et la tour sont classés comme monuments depuis 1936. Ceux-ci ont récemment fait l'objet d'une restauration dans le cadre de la rénovation de la Place de Lille. Une demande d'extension de classement du reste de l'église a été introduite, le 21 décembre 1999, par la ville de Tournai et le Centre culturel régional avec l'appui de l'IPW. L'église n'étant plus affectée à l'exercice du culte, un projet de réaffectation comme salle de spectacles ou de concerts par les soins de la ville semble être envisageable.

C'est une solution multifonctionnelle alliant tourisme, culture et maintien de l'exercice du culte que l'IPW a favorisée pour la chapelle Notre-Dame du Marché à Jodoigne. Repérable aisément grâce à sa tour coiffée d'un très beau clocher hélicoïdal, dont l'origine remonte au 14^{ème} siècle, la chapelle est située sur la grand-place de Jodoigne à proximité d'autres bâtiments classés tel que l'ancien Hôtel de Ville. Elle occupe donc une position stratégique au coeur de la ville et ses dimensions sont celles d'une église (380 m²).

La chapelle est classée dans son intégralité (intérieur et extérieur) depuis 1958. Elle est toujours dédiée au culte mais l'Institut a contribué à la mise au point d'un projet de réaffectation trifonctionnel, la fabrique d'église et sa tutelle ayant accepté d'ouvrir de manière permanente une partie de l'édifice du culte à de nouvelles activités. Ces accords obtenus, l'IPW s'est ensuite attaché à les formaliser dans une convention réglant les modalités de gestion du lieu et garantissant la viabilité du projet et le respect des nouvelles spécificités du lieu. Celle-ci prévoit la mise en place d'un comité de gestion constitué de huit représentants désignés paritairement par la fabrique d'église et par l'administration communale de Jodoigne, et d'un représentant de l'IPW.

Ce comité gèrera la chapelle tant au niveau de son entretien au sens large qu'au niveau de son utilisation. La chapelle du Marché aura une triple vocation : elle restera un lieu de recueillement puisqu'un espace permanent (à proximité du chœur) sera réservé au recueillement et au culte. Elle aura également une vocation culturelle, car des activités de spectacles, concerts et expositions seront organisés dans la partie centrale. Enfin, elle accueillera des visites ainsi qu'une zone d'informations permanente (près du jubé) où la documentation sur l'histoire et les atouts touristiques de Jodoigne et de sa région sera diffusée.

Le comité de gestion aura la responsabilité d'établir le calendrier des manifestations qui se dérouleront dans la chapelle. Il sera le seul habilité à les autoriser, et non plus la fabrique d'église. Une procédure de certificat de patrimoine est en cours et le Ministre du Patrimoine a déjà donné son accord de principe sur l'octroi de 80% de subventions pour les deux nouvelles fonctions du bâtiment, considérant que l'intérêt collectif était rencontré pour ces parties de l'église en raison de leur réaffectation.

On notera au passage, et par parenthèse, que deux autres éléments de patrimoine religieux posant problème (puisque inscrits également sur la liste de l'Institut du Patrimoine à l'initiative de l'Administration) sont situés sur le territoire de Jodoigne ; une dépendance de l'ancienne cure à Melin, et la chapelle Ste Antoine située à l'entrée du village de Sart-Melin, classée depuis 1983, dont la stabilité générale est précaire : elle a bénéficié de travaux effectués récemment avec le concours du Service de Maintenance de la Région wallonne en attendant une restauration complète dans le cadre d'une éventuelle réaffectation qui reste à déterminer.

Autre propriété régionale dont la valorisation a été confiée à l'IPW, la chapelle du Béguinage à Mons est un petit édifice du 16^{ème} siècle, classé en 1958, et intégré à l'ensemble immobilier du Grand-Hospice acquis par la Région wallonne pour y installer notamment les services extérieurs de Mons de la DGATLP. La chapelle a été restaurée par la Région entre 1997 et 1999 pour un budget avoisinant les 25 millions de francs mais aucun programme de réaffectation ou d'utilisation n'a pu être concrétisé depuis : malgré les investissements consentis, elle servait à des fins de stockage d'archives et de matériel de jardinage depuis sa restauration. Sans écarter la possibilité d'y organiser des événements, l'Institut du Patrimoine a envisagé une reconversion de l'édifice en salle de réunion compte tenu de sa localisation et de son architecture. En effet, ses ouvertures hautes procurent à l'édifice un éclairage naturel très appréciable.

SALLE DE REUNIONS ET DE RENCONTRES

La chapelle du Vertbois à Liège, classée en 1936, a été transformée en salle de réunion par la Société Provinciale d'Industrialisation (SPI+ aujourd'hui) pour le compte de la Région Wallonne (sur des plans des architectes Daniel Lesage et Christian Satin) pour un budget global de quelque 51 millions FB.

La chapelle avait été consacrée solennellement en 1712. Les bâtiments ont conservé leurs fonctions jusqu'en 1891, date à laquelle les pensionnaires de l'ancien hospice furent transférés dans le nouvel hospice du Valdor. Dès ce moment, la chapelle fut désaffectée. Dans les années 1920-1930, elle fut utilisée par une société musicale et par la communauté liégeoise des Russes blancs, qui y célébraient le culte orthodoxe. Les autres ailes du complexe servirent successivement d'école de mécanique, d'hospice de la maternité et enfin d'orphelinat jusqu'en 1981.

Après le départ des orphelins, le Vertbois ne fut plus utilisé que très partiellement par le CPAS de Liège. C'est ainsi qu'émergea l'idée de réaffecter l'ensemble pour les besoins du Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW), de la société Meusinvest et de l'Institut provincial des Classes moyennes. En octobre 1990, la SPI+ accepta d'assumer la prise en charge de l'ouvrage pour le compte des futurs occupants. L'ancien hospice fut racheté au CPAS en 1991, et les travaux, commencés en 1992, s'achevèrent en 1995.

Le CESRW ayant besoin, pour l'accomplissement de ses missions, d'une vaste salle de réunion, c'est naturellement, parmi les différentes ailes du complexe du Vertbois, la chapelle qui était appelée à répondre à cette fonction. D'une capacité de 120 personnes, l'édifice réaffecté est en outre polyvalent : il peut également

être utilisé comme salle de projection et comme salle de conférence avec traduction simultanée. A Namur, la chapelle de l'ancien palais épiscopal avait connu, bien auparavant, un sort similaire. Situés dans le centre historique de Namur, les bâtiments de l'ancien palais épiscopal ont été construits en 1728-1730 dans le cadre d'une vaste opération qui visait le remaniement du tissu urbain en y intégrant la création d'une nouvelle place ainsi que la reconstruction de la cathédrale Saint-Aubain. Le palais constitue un ensemble classique disposé selon un plan en U qui intègre une chapelle, située dans l'axe du bâtiment et décorée de stucs de Moretti datés de 1773 et de grands paysages du Namurois peints par Marinus au 19^e siècle. Dès après la Révolution française, les bâtiments sont devenus le siège administratif du Département puis du Gouvernement Provincial, et la chapelle est aujourd'hui affectée à la salle du Conseil provincial.

Edifice classé depuis 1933, l'église Saint-Mort de Huy, à côté du Centre hospitalier hutois et appartenant à ce dernier depuis 1993, fait l'objet d'un projet de restauration et de transformation en salle de réunion et bibliothèque médicale pour le Centre hospitalier. La réaffectation de cette construction des 11^{ème} et 13^{ème} siècles (actuellement en cours de fouilles qui révèlent ses différentes phases d'aménagement au cours des siècles) devrait permettre en outre de mettre en valeur les vestiges archéologiques découverts.

C'est également vers un usage de salle, mais multifonctionnelle, que l'on se dirige pour la réaffectation de l'ancienne église Saint-Maximin à Anthisnes, qui clôture le côté méridional de la ferme Saint-Laurent et est voisine de la ferme d'Omalius (propriété de l'IPW), deux autres monuments classés. Pour chacune de ces fermes, des projets de restauration et de réaffectation sont actuellement en cours et créeront un nouveau pôle d'intérêt dans ce village riche en patrimoine de qualité.

L'église a été désaffectée dès 1890, ce qui explique son état de dégradation avancée aujourd'hui. Elle servit d'étable puis de fenil avant d'être désertée. Saint-Maximin fut longtemps la propriété de l'Avouerie d'Anthisnes qui, faute de moyens, ne put jamais mener à bien un projet de restauration. Le bâtiment a donc été vendu pour le franc symbolique à la Société wallonne du Logement, déjà propriétaire des trois autres ailes de la ferme Saint-Laurent où se termine l'aménagement de plusieurs logements sociaux.

Accolée à la ferme de la Commanderie, la chapelle des Templiers à Haneffe fut reconstruite dans la première moitié du 17^{ème} siècle avec les matériaux d'une petite chapelle érigée entre 1139 et 1319. Le plan, très simple, se compose d'une mononef et d'un chœur à chevet hexagonal. En 1997, l'état de délabrement avancé du bâtiment a justifié une intervention d'urgence visant à le mettre hors eau. Désormais protégée certes mais inoccupée, la chapelle a été inscrite sur la liste de l'Institut du Patrimoine wallon, qui a rencontré l'asbl propriétaire afin d'analyser les possibilités d'une restauration et d'une réaffectation du lieu.

Le projet envisagé consiste à installer dans l'édifice un centre d'étude sur les Templiers ainsi qu'un lieu d'expositions et de rencontres. L'association organise des activités variées afin de récolter les fonds nécessaires à la concrétisation du projet et elle fera appel au mécénat privé ou public. Un certificat de patrimoine a été introduit pour préparer dès à présent la rénovation à moyen terme de l'édifice.

CYBERCHAPELLES

Réutiliser les chapelles d'établissements d'enseignement catholiques en leur donnant une affectation scolaire est une idée en vogue. Les vastes volumes, les éclairages naturels abondants semblent à priori favoriser ce type de réaffectation contemporaine d'éléments devenus souvent obsolètes. Ces derniers mois, deux écoles au moins en Wallonie, et peut-être davantage, ont transformé le voeu de la Région wallonne de voir créer dans chaque école secondaire un centre cybermedia, en une opportunité de réaffectation d'une chapelle intégrée à l'établissement.

C'est le cas de la chapelle du Collège Notre-Dame de Basse-Wavre, qui sera transformée pour un budget global de 50 millions de FB (hors la restauration des vitraux, estimée à 2,5 millions FB, qui serait financée par une souscription proposée aux anciens élèves).

Érigé en 1912, cet édifice aux proportions imposantes est inclus dans l'enceinte du collège. Il fait la part belle à la lumière : les hautes verrières sont ornées de vitraux réalisés en 1921, dont certains d'entre eux par Stevaert. Régulièrement utilisée jusque dans les années 1960, la chapelle fut ensuite peu à peu délaissée puis tout simplement abandonnée, mais elle n'a subi aucune transformation.

En 1986, le Conseil d'Administration du Collège avait décidé de sauvegarder le bâtiment et de cloisonner le volume afin d'y créer de nouvelles classes ; fort heureusement, ce projet n'aboutit pas et les qualités de lumière et l'espace de la chapelle furent préservées. Cette fois, le projet respecte les structures existantes. Deux plateaux en mezzanine sont prévus, qui réserveront un vaste puits de lumière. Par ailleurs, ces nouvelles structures, soutenues par des piliers métalliques, seront entièrement détachées du mur. Le rez-de-chaussée sera principalement affecté à la bibliothèque et au centre multimédia. Le premier étage sera notamment réservé à des salles de réunion ; les vitraux, qui y resteront entièrement visibles, pourront l'éclairer d'une lumière naturelle.

A Virton, la chapelle de l'Institut de la Sainte-Famille, construite elle aussi au coeur du bâtiment, vient d'être transformée en « cyberchapelle » pour une quinzaine de millions à peine grâce au talent et à l'ingéniosité des architectes Jacques Claude et Bertrand Ridemont, et beaucoup de bénévolat. Sur trois niveaux fonctionnels, l'espace multimédia a vu le jour tout en permettant de valoriser les vitraux du nancéien Georges Janin et une grande statue due au sculpteur namurois Alexandre Daoust. A Virton toujours, on signalera encore les projets de la Ville autour de la chapelle du Pensionnat de l'Immaculée Conception, qui s'intègre comme les précédentes au coeur d'un ensemble de bâtiments du 19^{ème} siècle.

Le soin de trouver de nouvelles affectations au complexe et d'organiser la vente de certains lots fut décidée par la congrégation des Soeurs de la Doctrine chrétienne, anciennement propriétaire de l'ensemble, dans le courant des années 1990. Le projet initial prévoyait une affectation polyvalente en centre commercial, centre de services et d'affaires, locaux administratifs et centre culturel. L'idée de départ a évolué et aujourd'hui une société privée occupe l'aile centrale des bâtiments, loue une autre aile au Ministère des Finances et compte réserver un espace à des activités commerciales : La Poste, la Division des Eaux et Forêts de la Région wallonne et un centre pour réfugiés se partagent d'autres parties des bâtiments.

La Ville de Virton, elle, a acquis en 1998 une partie du terrain, la chapelle et les bâtiments attenants pour la somme de 3,6 Mios Bef. D'une superficie d'environ 400 m², le sous-sol (+/- 400 m²) de la chapelle désacralisée est en cours d'aménagement dans le cadre des Plans sociaux intégrés (PSI), pour mettre des locaux à disposition de diverses associations tout en profitant de leur mise en oeuvre pour réaliser une opération d'intégration sociale. C'est ainsi qu'en collaboration avec la Ville et le CPAS, une équipe de chômeurs et de minimexés a notamment réalisé les travaux de carrelage, plafonnage et menuiserie sous la direction d'un formateur PSI. L'installation du chauffage et de l'électricité a été assurée par des entreprises privées spécialisées. La Ville a acquis tous les matériaux sur fonds propres mais a bénéficié de subsides PSI. En ce qui concerne la chapelle proprement dite, il est d'ores et déjà prévu que la réaffectation du lieu relève du secteur culturel, mais deux options sont envisagées: soit une salle de spectacle, soit un centre de documentation qui regrouperait une série d'infrastructures existantes, dont la bibliothèque et, une fois encore, un centre multimédia.

Bien sûr, les trois chapelles d'établissements scolaires que nous venons d'évoquer n'étaient pas classées, et cela a peut-être facilité leur réaffectation à certains égards, tout en les privant pourtant des aides régionales prévues pour les monuments classés. Leur sort est de très loin préférable à celui de l'église du Collège des Jésuites de Verviers, évoquée plus haut, ou encore de la chapelle de l'ancien couvent de Beauregard à Liège, non classée elle aussi : sa réaffectation était initialement prévue dans le cadre de la restauration du couvent (classé) destiné à abriter les nouveaux locaux des HEC (Hautes Etudes Commerciales), mais elle n'a malheureusement pas été concrétisée et le bâtiment, élément constitutif symbolique de l'ancien couvent pourtant, a été voué à la démolition.

HEBERGEMENT

La réaffectation d'édifices religieux désacralisés pour de l'hébergement, qui semble assez fréquente au Québec, reste exceptionnelle à ce jour en Wallonie puisque nous n'avons recensé que deux réalisations de ce genre, en logement unifamilial et en hôtel.

Il s'agit d'abord de la chapelle Sainte-Lutgarde à Ronquières (Fauquez) sur la commune de Braine-le-Comte, qui avait fait l'objet en 1970 et au milieu des années 1980 de deux dossiers de classement auprès de la Commission Royale des Monuments et Sites, mais ceux-ci n'ont pas abouti.

Erigée en 1928-1929 à l'initiative d'Arthur Brancart, propriétaire des verreries de Fauquez, pour et par les ouvriers de la verrerie, la chapelle est l'expression d'un certain paternalisme patronal. Dès 1977, elle ne fut plus affectée au culte. Laisseée alors à l'abandon, elle a subi des vols et des actes de vandalisme. En 1990, le propriétaire actuel, Monsieur Bonnet, a acquis l'édifice, laissé alors dans un état de délabrement avancé et en a obtenu la désacralisation. La chapelle est aujourd'hui partiellement affectée au logement familial, le propriétaire s'étant chargé lui-même des travaux sur fonds propres, y compris leur exécution. Le propriétaire souhaite en outre utiliser le chœur et une partie de la nef comme salle d'exposition et de spectacles et ainsi conserver un caractère public au lieu.

La réaffectation en hôtel de l'ancienne église des Jésuites de Marche-en-Famenne, dont la toiture et les façades furent classées en 1985, est un modèle de réaffectation audacieuse, réalisée par la S.A. Quartier Latin, sur des plans de l'architecte Hugues Van de Walle pour un montant 200 millions de FB environ (y compris la construction d'un bâtiment neuf) dont 15 millions pris en charge par la Région wallonne pour les parties classées de l'église.

L'ensemble formé par l'ancien collège de Jésuites et l'église (datant de 1732-1740) fut racheté par la commune et transformé dès 1868-1871 en salles de fêtes. La réaffectation de l'ensemble s'est inscrite dans un vaste projet urbain de revalorisation du centre ancien de l'agglomération. En 1990, suite à un concours d'idées portant sur

des projets architecturaux, la commune a revendu ce bien à un privé pour en faire un complexe hôtelier. Pour répondre aux besoins du programme, le rez-de-chaussée de la nef de l'église a été percé de baies hautes et étroites. Le bâtiment non classé du 18^{ème} siècle qui jouxtait l'église a été remplacé par un bâtiment contemporain de même gabarit, mieux adapté au programme et la jonction entre l'église et ce nouveau bâtiment a été assurée par une verrière contemporaine

Comme l'écrivaient *Les nouvelles immobilières* en janvier 2001 dans un bref dossier consacré à la reconversion des lieux de culte, « si la façade a été préservée, l'intérieur de l'édifice a été fortement modifié. Difficile, de l'intérieur de la chambre, d'imaginer qu'on se trouve dans une ancienne église » (n° du 15 janvier, page 5 : « Les lieux de culte suscitent l'imagination », sur base notamment d'un mémoire en histoire de l'art à l'UCL dû à Clotilde Simonis).

TRACES

L'obsession de la réaffectation ne pourrait évidemment pas compromettre le simple maintien d'un édifice classé si sa taille, sa localisation ou son état ne permettent pas d'envisager une réutilisation contemporaine plus fonctionnelle que celle de signe paysager, de trace du passé. La question sera en tous cas posée à propos de la chapelle Saint-Cunibert à Bizory (à Bastogne), inscrite sur la liste de l'IPW. Cette chapelle offre un bel exemple d'architecture locale du 18^{ème} siècle. Située au centre du village, elle n'est plus utilisée en tant qu'édifice de culte depuis plusieurs années et la cession du bien par la fabrique d'église à la commune de Bastogne est prévue depuis plusieurs mois. La chapelle n'a pas encore été désacralisée et rien n'est arrêté pour sa réaffectation. L'idée d'installer dans l'édifice une annexe au musée de la laine de Bizory avait été évoquée mais, d'après le responsable communal en charge du dossier, la population du village souhaiterait plutôt maintenir la vocation culturelle du lieu.

Egalement inscrite sur la liste de l'Institut, la chapelle St Roch à Perwez, comme tant d'autres en bord de route ou de carrefour, continuera à jouer un rôle purement visuel désormais, grâce à une collaboration entre trois administrations régionales et la commune concernée. Edifiée au sommet d'un talus, cette petite chapelle (10 m²) marque l'une des entrées de la localité de Perwez, et était jusqu'il y a peu la propriété indivise de nombreux particuliers. A l'initiative de l'IPW, elle a été cédée à la commune de Perwez en 1999. Vu l'implantation de l'édifice à l'entrée de l'agglomération, la restauration du bien sera intégrée dans un aménagement routier de sécurité visant à créer un « effet de porte », et ceci en vertu d'une convention passée entre la commune désormais propriétaire, le Ministère de l'Équipement et des Transports de la Région wallonne (MET) et l'Institut du Patrimoine wallon intervenant pour l'assistance administrative et la coordination du projet. Outre les subsides octroyés par la Division du Patrimoine, le financement de l'opération sera assuré par la commune, par le MET pour l'aménagement de la voirie, et par l'IPW pour la partie non subsidiée des études en vue de la restauration, celle-ci étant estimée à 3 Mios de FB au total. Une procédure de certificat de patrimoine est actuellement en cours.

Dans le cas de l'église St Martin à Frizet, seul le maintien des ruines en l'état paraît envisageable dans un premier temps. Située dans la vallée du ry de Vedrin, cette ancienne église paroissiale désaffectée depuis 1900, a été rapidement la proie de vandales. En contact avec l'asbl des « Amis de Frizet », qui désire mettre le site en valeur depuis que le Ravel y amène de nombreux marcheurs et cyclistes, l'Institut du Patrimoine wallon tente d'inciter la Ville de Namur, propriétaire de l'édifice, à effectuer un entretien minimal de déblaiement de la végétation présente à l'intérieur et aux abords du monument classé.

Dans le cas, similaire, de la chapelle Sainte Appolline de Wartet, également sur Namur, l'IPW a proposé aux propriétaires privés de racheter les ruines pour le franc symbolique en vue de financer librement leur déblaiement, leur consolidation et leur mise en valeur. Le château-ferme de Wartet est un ensemble fortifié comprenant à l'Est, à côté d'une tour médiévale, un logis traditionnel relié à une chapelle de style gothique. Abandonnée depuis plusieurs dizaines d'années, celle-ci est à l'état de ruine : la couverture s'est effondrée, entraînant avec elle les éléments de charpente que l'on retrouve amassés à l'intérieur de l'édifice. Les corniches ainsi que la partie supérieure des murs gouttereaux et du pignon se désolidarisent de la maçonnerie et le lierre bien implanté dans les murs entraîne une détérioration des joints de maçonnerie.

Le bâtiment appartient à plusieurs propriétaires indivis qui ne souhaitent pas entamer la restauration d'un édifice dont ils ne sauraient que faire. Si l'IPW peut en obtenir la propriété, il sera possible de dégager l'édifice et ses abords, de protéger derrière des vitres les pierres tombales et autres éléments sculptés encore présents dans la chapelle et d'installer dans celle-ci une signalétique permettant aux passants d'appréhender l'histoire du site et de ses occupants.

Dans le cas de cet édifice, une autre piste aurait pu être explorée, vu l'état, les caractéristiques et la localisation du bâtiment. S'il est vrai en effet que la chapelle est actuellement à l'état de ruines, ses murs ne semblent pas présenter de signes d'instabilité inquiétants, son volume est simple et relativement réduit, et les façades présentent quelques baies de petites dimensions, contrairement à certaines chapelles dont les baies constituent de véritables trouées dans les maçonneries et rendent leur réaffectation plus complexes.

Bref, même si c'est une autre option que l'IPW a retenue en l'occurrence compte tenu de la présence de stèles du plus haut intérêt, une réaffectation en résidence de vacances eût été possible vu la localisation exceptionnelle du site, suivant en cela l'exemple du Landmark Trust en Angleterre. Cette organisation indépendante se charge de la préservation de bâtiments historiques en les sauvant, en les restaurant et ensuite en les louant comme résidences de vacances. Celles-ci sont déjà au nombre de cent soixante en Grande-Bretagne, quatre en Italie et une dans le Vermont (USA). Les revenus provenant des locations sont réinjectés dans la maintenance du patrimoine ainsi que dans la restauration de nouveaux bâtiments menacés.

Un des critères de sélection est le fait que le bâtiment pourrait difficilement être réaffecté en résidence permanente en raison de sa taille ou de sa localisation, mais pourrait convenir pour une résidence de vacances ou de week-ends en offrant aux locataires la possibilité de résider dans un endroit insolite pendant quelques temps. Subventionnée par English Heritage, la Loterie ainsi que par des sponsors privés, le Landmark Trust est peut-être une voie à creuser également pour le devenir de certains éléments du patrimoine religieux wallon, et même du patrimoine en général.

L'état de dégradation parfois très avancé du bâtiment ne devrait donc pas empêcher de songer le cas échéant à la réaffectation de ses restes surtout en milieu urbain, comme le prouve notamment depuis 1984, à Angers, la réutilisation des ruines de l'ancienne église Toussaint, à l'initiative de l'architecte Pierre Prunet, pour y abriter sous une couverture vitrée des modèles des sculptures de David (voir P. Prunet et N. Detry, *Architecture et restauration*, p. 167).

UNE REFLEXION PREALABLE

En toute hypothèse enfin, vu l'ampleur du problème posé par la conservation et la restauration du patrimoine religieux classé et les moyens importants consentis chaque année par la collectivité pour celle-ci, des chantiers importants de restauration d'églises peuvent-ils continuer à être entrepris, pour certains édifices majeurs en tous cas, sans qu'une réflexion *préalable*, associant tous les acteurs potentiels, n'ait eu lieu sur l'usage futur de l'édifice restauré - même s'il n'est pas question a priori de mettre fin à son usage culturel ? Un consensus clair à ce sujet, entre fabrique d'église et pouvoirs subsidiaires, devrait idéalement être formalisé dès le départ - quitte à ce qu'il intervienne encore en cours de chantier, mais au plus tard avant l'achèvement complet des travaux, si la concertation sur ce point n'a pas été officiellement entamée avant le démarrage de ceux-ci. Cela nous semble s'imposer au moins pour le patrimoine exceptionnel, de St-Loup à Namur à St-Georges à Limbourg, par exemple